

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 27 septembre 2013
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard,
Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique,
M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry,
M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge,
Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice,
M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine,
M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles,
M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis,
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence,
Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain,
M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude,
Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,
M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck,
M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques,
M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime,
Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques,
M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth,
M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOUL Michel, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

ABSENT :

M. MAURRAS Franck

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Réseau tramway 2013/14 - Marché de travaux - Ligne C
Bègles - Réalisation des ouvrages Estey de Franck et murs de soutènement rue
Alexis Labro (OA 304) N°11368U - Avenant n°2**



Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte de l'avenant

Dans le cadre de la troisième phase du tramway de notre agglomération et du prolongement de la ligne C sur la commune de Bègles, la Communauté urbaine de Bordeaux a notifié le 22 février 2012, suite à un appel d'offres, le marché de travaux pour la réalisation des ouvrages suivants : la dérivation du bras mort de l'Estey, l'ouvrage de pontage de l'Estey au carrefour entre la route de Toulouse et la rue Alexis Labro et les murs de soutènement du centre commercial rue Alexis Labro et chemin Chatry au groupement FAYAT Entreprise TP /RAZEL-BEC pour un montant de 1 799 788,50 € HT, soit 2 152 547,05 € TTC.

Un avenant n°1 a acté du changement de statut juridique de la société RAZEL (substitution à la dénomination sociale RAZEL la dénomination RAZEL-BEC), et ce, sans incidence sur le marché.

Il convient désormais de modifier le marché initial par voie d'avenant, pour deux séries de raisons :

- pour prendre en compte des évolutions de programme ;
- pour intégrer des travaux résultant de circonstances imprévues et à de contraintes techniques extérieures.

Il y a lieu de contractualiser ces modifications.

Motivation de l'avenant

Cet avenant a pour objet de notifier au titulaire du marché OA304 les prix nouveaux nécessaires au marché et de fixer le montant total de l'ensemble des modifications de programme du marché.

1. Prise en compte des évolutions de programme

- Adaptations nécessaires au fonctionnement du centre commercial et aux accès riverains de la rue Chatry :

A la suite de la signature de la convention CUB/SIMPLY MARKET, intervenue entre la phase de consultation et la phase d'exécution du marché, des adaptations de projet sur le domaine du centre commercial ont été nécessaires. Les principales adaptations sont les suivantes :

- amélioration de l'aménagement de l'accès aux zones parkings et livraisons,
- modification de l'aire de livraison (CARSAT).

De plus, afin de limiter les impacts fonciers, il a été nécessaire d'apporter des modifications supplémentaires. Elles concernent notamment la réalisation d'une partie supplémentaire de la clôture du centre commercial et des aménagements de la rue Chatry.

. Impact sur le coût des travaux : + 75 227,75 € HT

- Adaptations des gardes-corps :

. La piste cyclable qui sera aménagée sur l'ouvrage nécessite que soient mis en place des gardes-corps d'un mode de fixation autre que celui initialement prévu.

. Impact sur le coût des travaux : + 15 300,01 € HT

- Ecart sur quantités :

. Un écart de quantitatif en économie apparaît entre le coût prévisionnel à terminaison et la somme du montant des travaux découlant des métrés des plans d'appel d'offres. Cet écart provient principalement de réajustement de marges éventuelles sur les quantités réelles mise en œuvre et de recherche d'économies en cours d'exécution des travaux.

. Impact sur le coût des travaux : - 99 999,94 € HT

2. Travaux résultant de circonstances imprévues et de contraintes techniques extérieures

Les travaux de terrassements ont mis en évidence :

- une arrivée d'eau souterraine non identifiée par le rapport géotechnique qui a nécessité le renforcement de la zone par un enrochement, non prévu au marché
- une partie souterraine de l'ouvrage d'art existant qui a nécessité la modification de la géométrie du nouvel ouvrage

La découverte de ces deux événements, non prévisibles et extérieurs au marché, étant intervenue trois mois avant la fin du délai contractuel a nécessité un ajournement de deux mois et une prolongation de la durée des travaux de deux mois et quinze jours.

. Impact sur le coût des travaux : + 212 892,87 € HT

Incidence financière de l'avenant n°2

Le montant de l'avenant n°2 est estimé à 203 420,70 € HT.

Le montant global du marché est ainsi porté à 2 003 209,20 € HT, soit 2 395 838,20 € TTC, représentant un pourcentage d'augmentation de 11,30% par rapport au montant initial du marché.

Il apparaît dès lors nécessaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°2 au marché n°11368U.

Le financement de ces prestations est à imputer au budget Annexe Transports, exercices 2013 et suivants, chapitre 23 – article 2380 0102 – KD00 – TW30.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment son article 20,

VU le projet d'avenant mis à disposition des élus communautaires en application des articles L2121-12 et L2121-13 du CGCT,

VU le marché n°11368U,

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 17 juillet 2013,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'il convient d'autoriser la signature de l'avenant n°2 au marché n°11368U afin d'acter les modifications contractuelles suivantes : prise en compte des évolutions de programme, et intégration de travaux résultant de circonstances imprévues et de contraintes techniques extérieures,

DECIDE

Article 1 : Le projet d'avenant n°2 relatif au marché n°11368U ayant pour objet la réalisation d'ouvrage d'art Estey de Franck et de murs de soutènement rue Alexis Labro, dit OA304, dans le cadre de l'extension de la ligne C du tramway sur la commune de Bègles pour un montant supplémentaire de 203 420,70 € HT portant le montant maximum du marché de 1 799 788,50 € HT à 2 003 209,20 € HT mis à disposition des élus est approuvé.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer l'avenant n°2 précité relatif au marché n°11368U ayant pour objet la réalisation d'ouvrage d'art Estey de Franck et de murs de soutènement rue Alexis Labro, dit OA304, dans le cadre de l'extension de la ligne C du tramway sur la commune de Bègles.

Article 3 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au Budget Annexe Transports, exercices 2013 et suivants, chapitre 23 – article 2380 0102 – KD00 – TW30.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 OCTOBRE 2013

PUBLIÉ LE : 10 OCTOBRE 2013

M. GÉRARD CHAUSSET